

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS380

présenté par
M. Bazin, M. Juvin, M. Hetzel et M. Di Filippo

ARTICLE 19

I. – À l’alinéa 2, substituer au mot :

« doit »

les mots

« ne doit pas nécessairement ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 4.

III. – En conséquence, à l’alinéa 5, substituer au mot :

« s’applique »

les mots

« ne s’applique pas nécessairement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli visant à amoindrir les effets de l’article 19 s’il était adopté.